



Viol sur mineur et indemnisation

Par **chacha42**, le **08/06/2019** à **16:30**

Bonjour j'ai été abusé par mon oncle quand j'avais 8-9 ans donc ça date de 26 ans de la .
Mais il a recommencé sur une personne de ma famille il y a 5 ans

il y a un procès en cours d'assise la semaine prochaine.jespere qu'il va être reconnu
coupable car je ne vis plus mais le soucis malgré les préjudices que j'ai eu mon onche n'est
pas solvable

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **16:56**

Bonjour

Je suppose que vous avez une question ?

Solvable ou pas, l'essentiel c'est qu'il soit condamné pour ce qu'il a fait, Il risque des années
de prison.

S'il doit indemniser ses victimes, il existe le

service d'aide au recouvrement des victimes d'infraction (Sarvi). Ce service verse à la victime
une somme (dont le montant dépend du niveau de la condamnation prononcée) et se charge
de récupérer les sommes dues auprès du condamné.